**Motion du conseil des maîtres élémentaire**

Le conseil des maîtres de l’école …, réuni le …, constate que pour la 2ème phase des évaluations nationales standardisées, le ministère n'a apporté que de faibles aménagements par rapport à la 1ère phase très problématique. En lecture, les évaluations poussent nos collègues de CP à concentrer les apprentissages sur la phonologie et la fluence incitant à délaisser le travail fondamental sur le vocabulaire, la compréhension de textes, l'écriture sous toutes ses formes, l’entraînement à la narration orale et l’entrée dans la culture de l'écrit. Les exercices de rapidité installent un malentendu lourd de conséquence pour nos élèves : lire ce n’est pas faire des sons le plus rapidement possible, lire c’est comprendre. En mathématiques, la droite numérique est de retour, alors même que d’illustres chercheurs en contestent la pertinence, quid de la décomposition ?

Ces évaluations ne sont d’aucune aide pour mieux connaître les élèves mais leurs résultats ont été utilisés publiquement par le ministre pour discréditer l’école. Nous refusons que les réponses à des tests cognitifs servent à évaluer d’une manière ou d’une autre le travail des enseignants ou mettent les écoles en concurrence. Nous n’avons pas non plus de garanties suffisantes sur la confidentialité des données saisies concernant les élèves.

Compte tenu de tous ces éléments, le conseil des maîtres s’oppose à la passation des évaluations telles qu’elles sont prévues.

**Proposition du SNUipp-FSU :**

- Prenez le temps d’en parler en équipe ; c’est toujours mieux de partager l’analyse de la situation, et faire en sorte que la décision de non passation soit prise le plus collectivement possible. La mesure « 100% réussite » de JM Blanquer a déjà trop tendance à couper les collègues de CP et CE1 des autres enseignants de l’école : renforçons, au contraire, notre collectif de travail !

- Vous pouvez adopter la motion ci-dessus en la modifiant autant que nécessaire selon votre analyse. Ne l’envoyez pas, pour l’instant aux IEN : adressez-la à la section départementale du SNUipp-FSU, qui ne la transmettra à la DSDEN qu’après la date limite de saisie des évaluations.

- Contactez la section départementale du SNUipp-FSU en cas de difficulté ou pression.